

CHALLENGE DE L'ENTREPRISE LA PLUS SPORTIVE



Volley-ball

**Jeudi 11 Avril 2017
à 19h00**

Gymnase Raoul Follereau (Nevers)

- Chaque équipe sera composée de **six joueurs**.
- Chaque équipe a droit à **deux remplaçants nominatifs**.
- Le volley-ball se joue **à la main** ; seul est permis **un coup de tête** au plus **par match**.
- Toute autre action avec une autre partie du corps se traduit par la **perte du service** au profit de l'équipe adverse.
- L'équipe qui remporte l'échange marque **un point**.
- Quand l'équipe recevante gagne l'échange, elle marque **un point** et obtient le **droit de servir** ; une **rotation** de l'ensemble de l'équipe s'effectue dans le **sens des aiguilles d'une montre**.
- En cas d'égalité de set 2-2, le **set décisif** (5^{ème} set) est joué en **quinze points** avec une avance d'au moins deux points.
- Le ballon peut toucher le filet lors de son franchissement.
- Le service « let » n'est **plus** faute.
- Le nombre de toucher de balle est limité à **trois**.
- Les "passes collées" sont **interdites** et **sanctionnées** soit par la **perte du service**, soit par **un point** marqué au bénéfice de l'équipe adverse.
- Lors du service **tous les joueurs** des deux équipes doivent se trouver sur le terrain à **l'exception du serveur** qui doit hors des limites de jeu dans le coin droit entre les marques.

Chaque féminine apportera à son équipe un avantage d'un point en début de rencontre.

Inscriptions jusqu'au 6 avril